

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 60/94/SPCG relatif à l'intérim du Directeur de l'Office de Main-d'œuvre.

n° 60/94/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 décembre 1960

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1961

Date du numéro
31 janvier 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Pendant la durée de l'absence de M. Lacampagne, directeur de l'Office de Main-d'Œuvre, titulaire d'un congé de convalescence, M. Berthoumieu Pierre, Inspecteur du Travail et des Lois Sociales de la Côte Française des Somalis, est chargé cumulativement avec ses fonctions actuelles de la direction par intérim de l'Office de Main-d'Œuvre. Art. 2. — Une indemnité forfaitaire d'intérim de quinze mille francs Djibouti (15.000 fr. Dj.) par mois est allouée à M. Berthoumieu, pour compter du 1er décembre 1960. La dépense est imputable au Budget local. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur, chef du Territoire en mission : Le Secrétaire Général, chargé de l'expédition des Affaires courantes, Président du Conseil de Gouvernement p.i., Y. de DARUVAR.